

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annie Arseneau	Numéro de permis 2019633	Date d'inspection Le 23 juin 2022	
Nom de l'établissement Ami Bee #2		Numéro de téléphone (506) 783-4998	
Adresse 866 chemin Robertville Dunlop NB E8K 2K5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	22 juil. 2022	
Commentaires : Les exercices d'évacuation n'ont pas été fait pendant le mois de mai 2022.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	22 juil. 2022	
Commentaires : Les exercices d'évacuation en cas d'urgence n'ont pas été fait pendant le mois de mai 2022.			

<b>Commentaires généraux</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite faite le matin pour une inspection de surveillance.</li> <li>- Le ratio est conforme lors de la visite.</li> <li>- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants pendant la visite.</li> <li>- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.</li> <li>- Les rapports d'incident sont complets.</li> <li>- Le matériel et équipement de l'aire de jeu extérieur sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.</li> <li>- Observations: jeux libres, changements de la couche, lavage des mains et jeux extérieur.</li> <li>- Discussions avec l'exploitante concernant les exercices d'évacuation en cas d'urgence. Les exercices d'évacuation en cas d'urgence ou d'incendie doivent être faits à différents moments de la journée et de l'année. Une preuve de ces exercices doit être tenue dans un registre à l'établissement de la garderie.</li> </ul>

original signé par  
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 juin 2022

Date

original signé par  
Annie Arseneault

Le 27 juin 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date